



Faux mariage avantageux pour la femme.

Par **ketie**, le **29/07/2010** à **02:48**

Bonjour,

J'ai un ami tres proche qui c'est marier en 2009.

La femme avec qui il est marier n'a jamais vecu avec lui, ils l'ont fais juste parcequ'elle etait enceinte et juste après sont accouchement elle avait déjà un autre homme dans sa vie et dans son lit.

Aujourd'hui mon ami veut divorcer et à peur des concéquences sur ces biens personnels. Etant chef de son entreprise, il à un compte en banque plein et retarde a chaque occasion la demande de divorce de peur que cette femme le lui fasse payer au prix fort.

Que peux t-il faire pour que cella n'arrive pas.

Par **chris_idv**, le **29/07/2010** à **15:20**

Bonjour,

Votre ami n'a rien à craindre sauf:

o si les époux ont signé un contrat de mariage dit de communauté universelle: l'épouse a doit à la moitié de leur patrimoine commun...

o s'il a reconnu l'enfant et/ou si l'enfant est de lui, auquel cas effectivement il devra payer une

pension alimentaire en fonction de ses revenus afin de subvenir aux besoins de l'enfant et de son éducation.

Cordialement,

Par **ketie**, le **30/07/2010** à **03:56**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre.

Amicalement.